

Séance du 27 juillet 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, M. Massé, Mme Dufrene, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoints ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Boé, Chabaud-Nadin, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, M. Escapil-Inchauspé, Mmes Carreiro, Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Delas à Mme Durruty ; Mme Chevrel à Mme Boé ; Mme Bordenave à Mme Chabaud-Nadin ; Mme Darmendrail à M. Escapil-Inchauspé ; M. Arandia à Mme Bédarrides ; M. Charrier à M. Millet-Barbé ; Mme Bisaura à M. Causse ; Mme Peyrucq à M. Larralde.

ABSENT : M. Millet-Barbé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : STATIONNEMENT - Convention avec la Sté ATLANTIC PROMOTION relative à la souscription d'une concession d'emplacement de stationnement longue durée au parc de la Gare.

Mme BOE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'opération d'aménagement d'une résidence au 5 rue de Belfort ne permet pas la création sur le site d'un nombre de places de stationnement conforme au règlement d'urbanisme.

Il est toutefois possible, conformément aux lois du 31 décembre 1976 et du 13 décembre 2000, à titre de substitution pour le demandeur d'un permis de construire, d'opter pour une concession d'une durée d'au moins 15 ans dans un parking public de stationnement situé dans le voisinage du projet.

M. José Canada, représentant la Sté ATLANTIC PROMOTION, propriétaire de la résidence Lehoinak, propose de remplir ses obligations en souscrivant une concession de 15 ans pour 4 emplacements au parc de stationnement municipal de la Gare suivant la convention jointe.

Je vous propose d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention correspondante.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.